

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 juin 2018

---

**DROITS DES CONSOMMATEURS DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE - (N° 1054)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 26

présenté par

M. Descoeur, M. Hetzel, M. Pierre-Henri Dumont, Mme Louwagie, M. Saddier, M. Rémi Delatte  
et M. Straumann

-----

**ARTICLE 4**

À l'alinéa 2, après le mot :

« exprès »,

insérer les mots :

« et sans équivoque »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à ce que le consommateur soit parfaitement éclairé au moment de souscrire à un contrat sur la possibilité qui lui est offerte d'accepter ou pas que ses données personnelles soient utilisées à des fins commerciales.